



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur de l'Académie

- Vu le décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 créant le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- Vu l'arrêté du 5 janvier 2004 relatif aux options et à l'organisation de l'examen du certificat pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- Vu la circulaire n° 2004-030 du 16 février 2004 relative au recueil des candidatures des personnels du 1er degré,

Rectorat

Département
des Examens
et Concours

Bureau D.E.C. 3.1

Affaire suivie par
Kévin CAMERLYNCK
Gestionnaire

Téléphone
03 28 37 16 36

Fax
03 28 37 16 31

Mèl
kevin.camerlynck@ac-lille.fr

Cité académique
Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
BP 709
59 033 LILLE Cedex

ARRÊTE

Article 1er : Une session du Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap sera ouverte au titre de l'année 2017.

Article 2 : Les inscriptions seront prises par le Département des Examens et Concours du Rectorat. Le registre sera ouvert du mercredi 02 novembre 2016 au vendredi 16 décembre 2016 inclus.

Article 3 : Le mémoire professionnel devra être déposé pour le mercredi 12 avril 2017 au Département des Examens et Concours du Rectorat.

Article 4 : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 3 octobre 2016

Luc JOHANN
Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie
Par délégation, le Secrétaire Général Adjoint



Frédéric PATOUT